Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_066A-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-066

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 26
votants : 26

**L'an deux mille vingt-quatre,** le 6 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 novembre 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Christophe DENIS (pouvoir à Florence VERLAQUE), Franck ROESCH (pouvoir à Patrick ROZE), Nicolas MILLON (pouvoir à Claude DIMIER)

Absents : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Jean-Michel CREMONESI

## CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE – NOUVELLE ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2024 AVEC CAPI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_066A-DE

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5216-5 VI ;
**Vu** la délibération n°07/069 du 28 juin 2007 relative aux voiries d'intérêt communautaire ;

**Vu** la délibération n°10/210 en date du 9 novembre 2010 relative à l'évolution de la compétence voirie ;

**Vu** la délibération n° 21_12_16_561 en date du 16 décembre 2021 approuvant la convention de fonds de concours en matière de voirie conclue avec la commune de Saint-Savin jusqu'au 31 décembre 2026 ;

**Vu** la délibération 23_04_06_0076 du 6 avril 2023 actualisant le montant du fonds de concours pour l'année 2023 pour les aménagements de la rue de la Grande Charrière ;

Vu la délibération 24_06_27_0264 du 27 juin 2024 actualisant le montant du fonds de concours pour l'année 2024 pour les aménagements du carrefour route de la Grande Croix, route de Pré Maria et chemin du Moulin Vieux ;

Le rapporteur expose :

**Considérant** que, conformément aux délibérations susvisées, le Conseil communautaire intervient annuellement pour arrêter le programme des travaux à réaliser par le biais du fonds de concours et son montant estimatif ;

**Considérant** que, pour l'exercice 2024, le programme des travaux et le montant estimatif du fonds de concours sont à réactualiser pour la **commune de Saint-Savin** selon le tableau ci-dessous :

| **Programme des travaux** | **Montant total des travaux HT estimatif 2024** | **Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)** |
|---|---|---|
| Travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de la Grande Charrière – Tronçon 1A | 43 411.28 € | **14 572.09 €** |

Cette somme proportionnelle au coût des travaux, n'excédant pas la part de financement assurée par la CAPI, sera payable selon les modalités suivantes :

- 50 % au commencement de l'opération,
- 50 % à l'achèvement des travaux, réajusté en fonction de leur coût réel.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le principe d'une nouvelle participation financière versée, pour l'année 2024, par la commune de Saint-Savin, dans le cadre des travaux d'aménagements sécuritaires rue de la

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_066A-DE

Grande Charrière pour un montant estimatif total de **14 572.09 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,

**D'APPROUVER** la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,

**DIT** que les dépenses seront imputées au compte 2041512 « subventions d'équipement versées » du budget principal de la commune

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe d'une nouvelle participation financière versée, pour l'année 2024, par la commune de Saint-Savin, dans le cadre des travaux d'aménagements sécuritaires rue de la Grande Charrière pour un montant estimatif total de **14 572.09 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,

**APPROUVE** la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,

**DIT** que les dépenses seront imputées au compte 2041512 « subventions d'équipement versées » du budget principal de la commune

**AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 6 décembre 2024
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_066A-DE